

**VINÇOTTE asbl**

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail  
Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique  
TVA BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rue Phocas Lejeune 11 - 5032 Gembloux - Belgique - tél: +32 81 432 769 - dmlsouth@vincotte.be

Personne à contacter: YVES UREEL, Electricité

• Nos coordonnées  
Votre numéro de client: 0013747502

Numéro de contrat: 1051607/64000

Numéro de rapport: GEM/16/15085140/00/FR/000

• Vos coordonnées  
Réf:

Distributiecentrum FACQ Kersemberg  
A l'att de MR ELLEBOUDT ALAIN  
Leuvensesteenweg, 561  
1930 Zaventem  
Belgique

• Données d'intervention  
Lieu: 530 - Facq Huy  
Quai d'Arona, 23  
4500 Huy  
Date: 09/04/2025  
Effectuée par: HADINE WALID

## **RAPPORT DE VISITE DE CONTRÔLE PÉRIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION**

### **INSTALLATION : FACQ Huy - TGBT et installation générale**

*NOTE 1 : Nous attirons votre attention sur le Livre IV du Code du bien-être au travail qui définit les prescriptions minimales de sécurité auxquelles doivent satisfaire les équipements de travail existants (machines, appareils, outils ou installations), en tenant compte de l'état d'évolution de la technique.*

*Ceci inclut l'équipement électrique des machines et les installations électriques. Le contrôle suivant les exigences minimales pour les équipements électriques des machines n'est pas compris dans ce rapport*

*NOTE 2 : Nous attirons votre attention sur le Code du bien-être au travail (Livre III : Lieux de travail, Titre 2 : Installations électriques) et les prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail.*

*Nos services sont à votre disposition pour des informations additionnelles.*

### **BASE DE L'EXAMEN**

Le contrôle a été effectué selon les prescriptions suivantes:

- RGIE - ARRÊTÉ ROYAL DU 08/09/2019 ÉTABLISSANT LE LIVRE 1 SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION, LE LIVRE 2 SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À HAUTE TENSION ET LE LIVRE 3 SUR LES INSTALLATIONS POUR LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (M.B. 28/10/2019)

### **RUBRIQUES DU RAPPORT**

- I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES ET INFORMATIONS GENERALES
- II. MESURES / ESSAIS
- III. INFRACTIONS
- IV. REMARQUES
- V. TABLEAUX

### **CONCLUSION**

- L'installation dont il est question n'est pas conforme aux prescriptions définies ci-avant.
- Nous vous invitons à tenir compte des observations et/ou recommandations reprises dans le présent rapport.

Date d'émission : 14/04/2025

Nombre de pages : 7

Annexe(s) :

Distribution : or.  
cc.

  
 Ir F. Dewint  
 Directeur Général

## I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET INFORMATIONS GENERALES

### 1. Généralités

#### **Type d'installation électrique**

Livre 1 (AR 08/09/2019 - MB 28/10/2019) : Installations électriques non-domestiques à basse tension et à très basse tension

#### **Schémas de mise à la terre :**

Lieu(x)/transfo / Source

Schéma TT

Compteur régie n° 90262309 : (160 A x 0,8)

Index J : 0525490 kWh / index N : 0250702 kWh

#### **Tension(s) de service :**

Lieu(x)

Tension de service : 3N400/230V

Tableaux électriques

### 2. Facteurs d'influences externes

Le document des influences externes n'a pas pu nous être fourni ; voir rubrique 'Infractions'.

### 3. Description

Schémas des circuits : sur place.

Plans de position : sur place.

Plans de position des prises de terre : Dérogation Partie 8.

Liste des voies d'évacuation / lieux à évacuation difficile : sur place.

Liste des installations de sécurité et/ou critiques : sur place.

Plan des installations de sécurité et/ou critiques : sur place.

Application des dérogations de la Partie 8.

Voir point V: TABLEAUX

### 4. Informations générales

*Les informations reprises ci-après concernent les installations électriques non-domestiques lorsque celle-ci sont contrôlées sur base de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 ("RGIE", Livre 1, 2 ou 3 suivant cas), voir rubriques "Base de l'examen" et "Caractéristiques techniques et informations générales". Ces informations portent sur le rappel de certaines prescriptions. L'ensemble des prescriptions sont à consulter dans l'arrêté royal.*

Conformément au "RGIE", le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique est tenu entre autres:

- de mettre à la disposition de l'organisme agréé les documents visés à la section 3.1.2. du "RGIE" et tout autre document nécessaire au contrôle de conformité ou à la visite de contrôle;
- de s'assurer que:
  - o les contrôles de conformité dont question au chapitre 6.4. du "RGIE" ont été exécutés;
  - o les visites de contrôle périodiques dont question au chapitre 6.5. du "RGIE" ont été exécutées;
  - o les contrôles de conformité et les visites de contrôles couvrent la totalité des installations.
- de constituer le ou les dossier(s) de l'installation électrique.

Les différents documents dont il est fait mention dans le "RGIE" seront classés dans le dossier de l'installation électrique (schémas, plans, documents divers tels que les analyses des risques, etc.).

Les schémas, plans et documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version (section 3.1.2. des Livres 1 et 2).

Le dossier de l'installation électrique comportera également le rapport de contrôle de conformité ainsi que le dernier et l'avant-dernier rapport de la visite de contrôle.

Après toute modification importante ou extension importante, le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant devra faire réaliser un nouveau contrôle de conformité.



Lorsque des documents, dont référence dans notre rapport, ont été mis à jour ou modifiés après notre visite, nous vous prions de présenter systématiquement les nouveaux documents lors de notre prochain contrôle.

Nos contrôles ne portent que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Les documents pour lesquels il est mentionné "à prévoir" dans la rubrique précédente, sont à établir et à présenter lors du prochain contrôle. Il en est de même pour les informations et les documents manquants éventuellement mentionnés dans les rubriques "Infractions" et/ou "Remarques". Lors de ce prochain contrôle, il est donc possible que des infractions ou remarques complémentaires apparaissent.

Les modifications apportées à l'installation électrique en vue de résoudre certaines infractions ou remarques pourraient, dans certains cas, également engendrer d'autres infractions ou remarques.

Les éventuelles analyses des risques et les documents qui découlent de ces analyses des risques (comme par exemple la liste des installations de sécurité et/ou critiques, la liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile, etc.) sont établis par le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique, et ceci sous sa responsabilité. Les analyses des risques mentionnent clairement les mesures de prévention à mettre en œuvre.

## **II. MESURES ET ESSAIS**

### **1. Dispositifs de mise à la terre**

Mesure déconnectée :  $7,97\Omega$  Le couteau de terre est placé dans le local arrivée de gaz

### **2. Mesures d'isolement**

Les mesures d'isolement d'un certain nombre de circuits n'ont pu être réalisées.

Les mesures ont donné des valeurs suffisantes en 2023.

### **3. Appareils de mesure**

Appareils de base dont l'agent est titulaire.

### **4. Divers**

- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation électrique.

### **III. INFRACTIONS**

#### **Dossier électrique**

- 1569 Prévoir le(s) document(s) des influences externes présentes dans l'installation (L1: 3.1.2.1.b., 9.1.6.; L2: 3.1.2.1.; 9.1.5.; L3: 9.1.5.).

#### **Installation générale**

- F1 Le repérage individuel sur chaque tableau de répartition et de manœuvre doit indiquer (L1: 3.1.3.3.):
- le numéro d'identification du tableau de répartition et de manœuvre;
  - la tension d'alimentation du tableau de répartition et de manœuvre;
  - le schéma de mise à la terre du tableau de répartition et de manœuvre;
  - le courant de court-circuit présumé maximal au niveau du tableau de répartition et de manœuvre;
  - l'utilisation de la technique de filiation (sous-section 4.4.1.4.) dans le tableau de répartition et de manœuvre (si d'application).

#### **TGBT**

- 1503 Adapter le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation domestique, le(s) schéma(s) de circuits de l'installation non-domestique (Livre 1), le plan schématique (Livre 3), à la réalité (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.).  
(exemple : disjoncteur "i", disjoncteur "j")

### **IV. REMARQUES**

Néant

### **V. TABLEAUX**

Voir page(s) suivante(s)



DESCRIPTION		Canalisation		Protection			Observations – O Infractions – I Mesures - M
		Type	Section mm <sup>2</sup>	In(A)	Réglage		
					I>(A)	I>>(A)	
	Compteur n° 90262309			4x160	X0,8		
IGOO	Int. général 4x125 A						
X	Prise + écl. T081		2,5	2x16	C6kA		+ diff. Delta 0,3 A – A repérer.
A	Diff. 4x40/Delta 0,03 A			4x40	C6kA		
1	Alim. Fontaine	XVB	3G2,5	2x20	C6kA		
2	Sèche mains	XVB	3G2,5	2x20	C6kA		
4	App. Sanitaires	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
5	Prises vestiaires/douche	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
50	Ecl. Sec. vestiaires/douche	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
80	Lave-vaisselle	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
B	Diff. 4x40 A/Delta 0,3 A			4x40	C6kA		
6	Prises gaz-eau	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
7	Prises bureaux, WC	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
8	Prises cuisine	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
9	Priss micro-onde	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
10	Prises magasin	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
11	Prises magasin	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
12	Prises colonne	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
13	Prises rack tubes	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
C	Diff. 4x40 A/Delta 0,3 A			4x40	C6kA		
15	Prises desk	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
16	Prises desk	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
17	Prises desk	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
18	Prises bureaux	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
19	Prises bureaux	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
20	Rack inform.	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
21	Rack inform. (télé)	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
22	Centrale intrusion	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
23	Split local	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
24	Exutoire	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
25	Sonnerie entrée	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
71	Prise desk	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		
72	Prise desk	XVB	3G2,5	2x16	C6kA		

Tableau : <b>SUITE</b>		Localisation :			Type :		
Tension nominale (V) :		Icc (KA) :			Plan n° :		
Alimentation de :		Canalisation (mm <sup>2</sup> ) :			Nombre de circuit :		
Int.principal(In)(A) :		IP :			refID: 079418071973		
DESCRIPTION	Canalisation		Protection			Observations – O Infractions – I Mesures - M	
	Type	Section mm <sup>2</sup>	In(A)	Réglage			
				I>(A)	I>>(A)		
26	Centrale incendie	XVB	3G2,5	2x16		C6kA	+diff. Delta 0,3 A
27	Traitement d'eau	XVB	3G2,5	2x16		C6kA	+diff. Delta 0,03 A
28	Boiler	XVB	3G2,5	2x16		C6kA	+diff. Delta 0,03 A
D	Diff. 4x40 A/Delta 0,3 A			4x40		C6kA	
29	Porte section	XVB	5G2,5	4x16		C6kA	
30	BESAM	XVB	3G2,5	2x16		C6kA	
31	Prise II TGBT	XVB	5G2,5	4x20		C6kA	
73	Prises TGBT	XVB	3G2,5	2x16		C6kA	
74	Sonnerie	XVB	3G2,5	2x16		C6kA	
32	Prise III magasin	XVB	5G2,5	4x20		C6kA	+diff. Delta 0,3 A
33	Séparateur hydro	XVB	3G2,5	2x16		C6kA	+diff. Delta 0,03 A
E	Diff. 4x40 A/Delta 0,3 A			4x40		C6kA	
34	Déstificateurs	XVB	3G2,5	2x16		C6kA	
35	Airotherme 1	XVB	3G2,5	2x16		C6kA	
36	Airotherme 2	XVB	3G2,5	2x16		C6kA	
37	Airotherme 3	XVB	3G2,5	2x16		C6kA	
38	GE/GP1	XVB	3G2,5	2x20		C6kA	
39	GE/GP2	XVB	3G2,5	2x20		C6kA	
40	Radiateurs defect, vestiaire	XVB	3G2,5	2x16		C6kA	
41	Radiateurs bureau	XVB	3G2,5	2x16		C6kA	
42	Radiateurs WC	XVB	3G2,5	2x16		C6kA	
F	Diff. 4x40 A/Delta 0,3 A			4x40		C6kA	
51	Enseigne	XVB	3G2,5	2x16		C6kA	
52	Tottem	XVB	3G2,5	2x16		C6kA	
53	Publicité	XVB	3G2,5	2x16		C6kA	
54	Ecl. Ext. ouest	XVB	3G2,5	2x16		C6kA	
55	Ecl. Ext. est	XVB	3G2,5	2x16		C6kA	
56	Ecl. Ext.	XVB	3G2,5	2x16		C6kA	

17012F-T-11-V-1995-1

Tableau : <b>SUITE</b>		Localisation :		Type :		
Tension nominale (V) :		Icc (KA) :		Plan n° :		
Alimentation de :		Canalisation (mm <sup>2</sup> ) :		Nombre de circuit :		
Int.principal(In)(A) :		IP :		refID: 079418071974		
DESCRIPTION	Canalisation		Protection			Observations – O Infractions – I Mesures - M
	Type	Section mm <sup>2</sup>	In(A)	Réglage		
				I>(A)	I>>(A)	
G			4x40		C6kA	
	Diff. 4x40 A/Delta 0,3 A					
60	Ecl. Secours gaz	XVB	3G2,5	2x16	C6kA	
61	Ecl. Secours bureau + WC	XVB	3G2,5	2x16	C6kA	
62	Réserve			2x16	C6kA	
H						
	Diff. 4x40 A/Delta 0,3 A					
63	Coffret cmd éclairage + éclairage magasin			2x16	C6kA	
64	Ecl. magasin	XVB	5G2,5	4x20	C6kA	
65	Ecl. Magasin	XVB	5G2,5	4x20	C6kA	
66	Ecl. Magasin + secours	XVB	5G2,5	4x20	C6kA	
67	Ecl. Magasin	XVB	5G2,5	4x20	C6kA	
68	Ecl. Magasin + secours	XVB	5G2,5	4x20	C6kA	
69	Ecl. Magasin + secours	XVB	5G2,5	4x20	C6kA	
70	Prot. Cde			2x10	C6kA	
75			3G2,5	2x16	C6kA	
I						
	Diff. 4x40 A/Delta 0,03 A			4x40	C6kA	
81	Breezeair 1		3G2,5	2x16	C6kA	
82	Breezeair 2		3G2,5	2x16	C6kA	
83	Réserve		3G2,5	2x16	C6kA	
J						
	Diff. 4x40 A/Delta 0,3 A			4x40	C6kA	
84	Screen pub comptoir		3G2,5	2x16	C6kA	
85	Réserve		3G2,5	2x16	C6kA	
86	Réserve		3G2,5	2x16	C6kA	

17012F-T-11-V-1995-1